



VALIDATION SAISON
2023/2024



GUICHET UNIQUE - VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER : 05 57 88 00 10

Ouverture du service à partir du 1er juin 2023 de 8h30 à 16h30 en continu

Chère chasserresse, cher chasseur,

L'arrivée du bon de commande annuel pour la validation de votre permis de chasser est toujours un moment fort. Passionné(e) de nature et de faune sauvage, la validation du permis de chasser est un choix évident pour vous ! Grâce à cette validation, vous aurez la chance de participer activement à la gestion de la faune, de préserver l'équilibre naturel et de contribuer à la préservation de l'environnement !

C'est également un sésame pour vivre des moments intenses et inoubliables en pleine nature, seul(e) ou entre ami(e)s !

Alors n'hésitez plus, validez votre permis de chasser et rejoignez la communauté des amoureux de la nature et de la faune sauvage !

Toutes les chasses de Gironde vous attendent !

Amicalement en Saint-Hubert, Henri SABAROT



PAR INTERNET

www.chasseurs33.com - ouvert à partir du **01 juin 2023**

- Par internet uniquement paiement possible en trois sans frais à partir de 150€ !
- Formule « e.titre », permis obtenu sans délai, rapide et sécurisé.
- Vous l'imprimez directement à votre domicile !



PAR COURRIER

Complétez ou modifiez le formulaire **sans oublier de le signer**.

Attention avec le passage en e-titre obligatoire il n'y aura plus d'étiquette autocollante sur votre permis. Seul le timbre vote sera à découper et à remettre à votre président d'association.

Paiement : uniquement par chèque. ⚠ Délai de traitement 10 jours



PARRAINAGE

Recrutez un ancien chasseur qui n'a pas pratiqué depuis plus de 3 ans et déduisez 39 € sur le montant de votre validation et sur celle de votre filleul.

Cette offre n'est valable que sur une validation départementale



REVUE FÉDÉRALE

Vous pouvez désormais vous abonner au format numérique au prix de 1,00 €.

N'oubliez pas de renseigner votre adresse électronique.

Et toujours le format papier au prix de 5,00 €.

